

DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°46-2026

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt six et le cinq juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 <u>Date convocation</u> 28/05/2026 <u>Date d'affichage</u> 28/05/2026	ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pascale SAUREL, Pierre SOULIE, Lina POUGET, Jean-Claude ARNAUD, Marie-Hélène FRANCOIS, Sébastien MARTINEZ, Fabienne BONNAFÉ, Pierre ALBINET, Nicole TRÉMOLIÈRES, Dimitri BOUAT, Elodie TOQUEC, Paul MAJORAL
Secrétaire de séance : Marie-Hélène FRANCOIS	

OBJET : Annulation de la délibération n°07-2026

VU la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026, concernant l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal.

VU les remarques du contrôle de légalité sur cette délibération, et notamment le rappel de la mention suivante :

« Il ressort à la lecture du règlement intérieur que les conditions d'organisation du débat sur les orientations générales du budget doivent être expressément mentionnées dans tout règlement intérieur (article L 2312-1 du CGCT) »

Or, notre délibération ne mentionne pas les conditions d'organisation du débat sur l'orientations générales du budget.

AU VU DE CE QU'IL PRÉCÈDE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à L'Unanimité :

- DE RETIRER la délibération du 20 mars 2026 portant sur l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal.

Le Secrétaire,

Marie-Hélène FRANCOIS



Le Maire,

Yves CHAPRON



Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026



ID : 081-218102978-20260605-2026_46-DE